



Je voudrais savoir si je peux porter plainte

Par **victoire99**, le **30/03/2015** à **17:22**

bonjour j'ai été insulté au travail par un collègue, il y avait d'autres collègues, mais ce sont ses amis que puis-je faire ? sachant qu'ils ne témoigneront pas en ma faveur. Sur ceux je me suis mis en maladie. Est-ce que je peux aller porter plainte ou ? ou cette personne peut-elle avoir des sanctions même si je n'ai pas de témoins.

Par **moisse**, le **30/03/2015** à **19:30**

Bonsoir,
[citation]sur ceux je me suis mis en maladie[/citation]
C'est donc un arrêt de complaisance, et l'employeur risque de vous envoyer un contrôleur, et vous perdrez le droit au maintien de salaire voire les IJSS puisque le médecin contrôleur a l'obligation de transmettre un double à la CPAM.
[citation]est-ce que je peux aller porter plainte[/citation]
Non
[citation] cette personne peut-elle avoir des sanctions même si je n'ai pas de témoins.[/citation]
Peu vraisemblable.
Vous devez écrire à l'employeur en citant les circonstances, l'origine du différend et les insultes prononcées.
Vous citez les personnes présentes au moment et demandez une intervention pour que votre droit à la dignité soit respecté.

Par **Lag0**, le **31/03/2015** à **07:46**

Bonjour,
[citation]sur ceux je me suis mis en maladie .[/citation]
Je ne peux que vous conseiller d'aller voir un médecin si votre état de santé est incompatible avec votre activité professionnelle, car un salarié n'a pas le pouvoir de décréter de lui-même un arrêt maladie.